

CALENDRIER des Formations Syndicales 2018


**Modalités d'inscriptions aux Formations Syndicales
proposées par l'Union Départementale**


Sessions C.F.M.S. / I.R.T. / A.F.I.P

FO¹³

**Union Départementale
FORCE OUVRIERE
des Bouches-du-Rhône**
Vieille Bourse du Travail
Place Léon Jouhaux
13232 MARSEILLE CEDEX 1

 **Standard 04 91 00 34 00**

 **Fax 04 91 33 55 62**

 **Ligne directe Service Formation:**
04 91 00 34 01

@ : udfo13-formation@orange.fr

S'inscrire à une session de formation syndicale...

Cher(e)s Camarades,

Consciente de l'importance et de l'impact que représente la Formation Syndicale au sein de notre Organisation Syndicale, sous l'égide de la Confédération, l'Union Départementale FO des Bouches-du-Rhône met à disposition de ses adhérents des sessions de formations syndicales conçues pour répondre aux besoins réels des salariés dans l'exercice de toutes les activités syndicales.

A NOTER, avant toute demande d'inscription...

■ Tout salarié peut solliciter un congé de formation syndicale dans la limite de douze jours par année civile.

■ Avant toute inscription à des sessions de formations syndicales spécialisées dans le cadre d'un parcours collectif ou individuel, il est OBLIGATOIRE d'avoir effectué le stage : « **Découverte de FO et Moyens du Syndicat** ».

Pour toute demande d'inscription, la procédure est la suivante...

- 1) Avant l'envoi de la fiche d'inscription auprès du Service Formation, celle-ci doit être dûment **complétée** et **signée par le stagiaire** ainsi que **par le Secrétaire du syndicat** et de son **cachet** pour accord.

IMPORTANT ET OBLIGATOIRE :

Le syndicat valide la **demande d'inscription** et l'adresse à l'Union Départementale minimum 2 mois avant le début des formations **avec la copie recto-verso de la carte syndicale à jour des cotisations.**

PETITES PARTICULARITÉS... pour un stage se déroulant avant le 30 avril 2018, à défaut d'être en possession de la carte 2018, il vous sera demandé de fournir la copie recto-verso de la carte syndicale 2017 avec le nombre de timbres statutaires (12).

RAPPEL... Pour chaque session, deux convocations seront donc adressées au stagiaire, celle de l'Union Départementale et celle provenant du Centre de Formation des Militants Syndicalistes (C.F.M.S) OU de l'Institut du Travail (I.R.T) d'Aix-en-Provence.

ATTENTION... Aucune prise en charge financière (frais kilométriques-hébergement-restauration) ne sera prise en compte si le stagiaire n'a pas été convoqué au préalable par le C.F.M.S OU par l'I.R.T.

Afin de veiller au bon déroulement de la session de formation, il est demandé à chaque stagiaire assiduité et ponctualité. En cas d'empêchement majeur, prévenir suffisamment tôt l'UD pour permettre d'assurer le remplacement. Nous vous rappelons que le nombre de places par session et par syndicat est de 3 voire 4 camarades maximum.

REMBOURSEMENT DES FRAIS engagés lors d'une session de formation syndicale sous l'égide du C.F.M.S prévue à l'UD FO13 (Marseille) :

Par principe, le remboursement des **frais de transport** des stagiaires se fait sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe. L'original du ticket « aller » doit nous être fourni et une photocopie du ticket « retour ». Toutefois, lorsque l'utilisation des transports en commun n'est pas possible, le stagiaire peut utiliser son véhicule. L'indemnisation des frais kilométriques sera calculée du domicile du stagiaire au lieu de stage. Le kilomètre est indemnisé à 0,30 € et il doit être réel, contrôlable et mentionné sur les fiches de frais. En cas de covoiturage, seul le propriétaire du véhicule sera remboursé à l'exclusion de tout autre passager.

Compte tenu que l'Union départementale se situe sur Marseille, ville faisant partie des 10 plus grandes villes de France, le stagiaire sera remboursé de ses frais de transport sur la base du tarif des transports en commun (bus, tram, métro) sur justificatifs.

Les frais de péage et de parking sont remboursés aux frais réels sur justificatifs. Il n'y aura pas de remboursement de frais de taxi. Tout cas particulier (ex : chauffeurs routiers, détours pour cause de covoiturage) devra faire l'objet d'un accord préalable du C.F.M.S.

Les **Repas du midi** seront pris en commun et à la charge du C.F.M.S et se dérouleront dans un restaurant situé à proximité de nos locaux.



Dates et Lieux des sessions de formations syndicales 2018

1er SEMESTRE 2018 - STAGES C.F.M.S à l'UDFO** à **Marseille****

▶ **Découverte de FO et Moyens d'Action du Syndicat**

Du 26 au 30/03/2018

▶ **Conseiller du Salarié**

Du 10 au 11/04/2018

ou du 12 au 13/04/2018

▶ **Découverte de FO et Moyens d'Action du Syndicat**

Du 16 au 20/04/2018

▶ **Découverte de FO et Moyens d'Action du Syndicat**

Du 14 au 18/05/2018

▶ **Négociier**

Du 23 au 25/05/2018

1er SEMESTRE 2018 - STAGES à l'I.R.T** d'**Aix-en-Provence****

■ **Droit du Travail dans l'Action syndicale**

Du 19 au 23/02/2018

■ **Rupture du Contrat de Travail**

Du 3 au 5/04/2018

■ **Risques Psychosociaux**

Du 28 au 30/05/2018

■ **Retraite**

Du 11 au 13/06/2018

■ **Evolution sur la négociation collective**

Du 25 au 27/06/ 2018

■ **Prévention du risque Amiante**

Les 28 et 29/06/2018

2^{ème} SEMESTRE 2018 - STAGES C.F.M.S à l'UDFO** à **Marseille****

▶ **Découverte de FO et Moyens d'Action du syndicat**

Du 10 au 14/09/2018

▶ **Découverte de FO et Moyens d'Action du syndicat**

Du 8 au 12/10/2018

▶ **Communication Orale**

Du 6 au 8/11/2018

▶ **Connaître ses Droits**

Du 13 au 15/11/2018

▶ **Découverte de FO et Moyens d'Action du syndicat**

Du 19 au 23/11/2018

2^{ème} SEMESTRE 2018 - STAGES à l'I.R.T** d'**Aix-en-Provence****

■ **Nouvelle architecture des règles en matière de durée du travail et de congés**

Du 03 au 05/09/2018

■ **Droit du Travail dans l'Action syndicale**

Du 15 au 19/10/2018

■ **Communication et Médias**

Du 10 au 14/12/2018

Se procurer une fiche d'inscription...

→ Site internet de l'UDFO13 : www.force-ouvriere13.org

Rubrique "FORMATION SYNDICALE"

→ En faire la demande par E-mail : udfo13-formation@orange.fr

→ Se déplacer directement à l'UDFO13 (Marseille).

Vieille Bourse du Travail- Place Léon Jouhaux

13232 MARSEILLE CEDEX 1

Les Formations syndicales 2018 en détails...

Chaque salarié appelé à exercer des responsabilités syndicales peut bénéficier d'une formation dispensée par des centres rattachés aux organisations syndicales représentatives au plan national ou par des instituts d'universités ou de facultés (Art. L2145-2 du Code du Travail).

Stages C.F.M.S prévus à l'Union Départementale FO13

Découverte de FO & Moyens d'Action du Syndicat (5 jours)

Organisé par l'Union Départementale et sous l'égide du Centre de Formation des Militants Syndicalistes, la participation à ce stage de 1er niveau est **OBLIGATOIRE** pour pouvoir participer aux autres stages proposés.

Rapport des forces dans l'entreprise, les représentants du personnel : rôle et moyens d'action. Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la cgtfo et les organisations syndicales internationales. L'histoire du mouvement syndical, l'action syndicale revendicative, organisation et répartition du travail syndical.

CONDITIONS À REMPLIR par le stagiaire :

Manifester un intérêt pour l'action syndicale, et être présenté par son syndicat.

OBJECTIFS :

- Connaître l'histoire, les structures, les revendications et les moyens d'action de FORCE OUVRIERE.
- Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société.
- Apprendre à organiser et à coordonner le travail syndical.

Conseillers du salarié (2 jours)

CONDITIONS À REMPLIR par le stagiaire :

Etre conseiller du salarié et avoir effectué ou s'engager à suivre le stage « Connaître ses Droits ».

OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances de base nécessaires pour appréhender le rôle de conseiller de salarié.

Négocier (3 jours)

Les analyses des 3 phases de négociation (Avant : doc, stratégie, délégation....Pendant : écoute, argumentation... Après : suivi, communication).

CONDITIONS À REMPLIR par le stagiaire :

Etre délégué syndical, secrétaire de syndicat, délégué du personnel désigné DS ou siéger en CTP tout en se trouvant en situation de négociation. Avoir effectué « Découverte de FO » ou s'engager à le suivre.

OBJECTIFS :

► Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation collective, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.

Rôle et fonctionnement du C.H.S.C.T (5 jours)

CONDITIONS À REMPLIR par le stagiaire :

Être représentant du personnel au CHSCT ou délégué du personnel investi des missions du CHSCT et s'assurer que le coût de la formation soit pris en charge par l'employeur. Avoir effectué le stage « Découverte de FO ».

OBJECTIFS :

► Exercer les missions du représentant du personnel C.H.S.C.T en lien avec les actions du syndicat.

Connaître ses Droits (3 jours)

Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques, utilisation de la Convention

collective du Code du travail. Rôle et intervention des délégués du personnel, des membres des C.H.S.C.T et des Conseillers du salarié. Mises en pratique à partir de cas concrets.

CONDITIONS À REMPLIR par le stagiaire :

Réservé en priorité aux délégués du personnel ou aux membres d'un CHSCT ainsi qu'aux Conseillers du salariés.

OBJECTIFS :

► Faire appliquer la Convention collective et le Code du travail dans l'activité quotidienne du syndicat.

Communication Orale (3 jours)

Mises en situation suivies de débriefing personnels et émotionnels.

CONDITIONS À REMPLIR par le stagiaire :

Avoir effectué le stage « Découverte de FO ». Concerne les militants ayant une expérience syndicale confirmée (Délégué syndical, Secrétaire de syndicat).

OBJECTIFS :

► Optimiser et développer les facultés d'expression orale dans le contexte syndical.

Stages A.F.I.P prévus à l'Union Départementale F013

Sessions prud'homales (5 jours et 3 jours)

UD 04 / UD 05 UD 13 / UD 84

Les sessions d'études réservées aux Conseillers Prud'hommes pour l'année 2018 sont prises en charge par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes (C.F.M.S) et organisées dans le cadre de l'Association pour la Formation et l'Information des Conseillers Prud'hommes (A.F.I.P). Les stages sont organisés en association avec les Unions départementales des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Stages prévus à l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence

L'Union Départementale et l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence organisent conjointement une série de stages spécifiques. Les cours sont dispensés par des intervenants universitaires spécialisés dans le droit, l'économie ou les sciences sociales.

**Tous les stages se déroulent dans les locaux de l'I.R.T
Traverse St Pierre 13090 AIX-EN-PROVENCE.**

Les **frais de restauration** et de **transport** sont pris en compte par l'I.R.T dans leurs totalités.

Droit du Travail dans l'Action syndicale (5 jours)

OBJECTIFS :

- ▶ Conseiller et orienter le salarié en matière de Droit du Travail.
- ▶ Comment être efficace en tant que représentant du personnel ou représentant syndical.

Rupture du Contrat de Travail « Licenciement économique » (3 jours)

OBJECTIFS :

- ▶ Mesurer les « enjeux » du licenciement économique et la notion de « licenciement économique » après les dernières évolutions législatives;
- ▶ Connaître les obligations patronales préalables à la procédure du licenciement (obligation de prévention).
- ▶ Maîtriser les différentes procédures de licenciement économique ainsi que le rôle du comité d'entreprise (après la loi et les ordonnances Macron).
- ▶ Connaître les dispositifs en faveur des salariés: indemnités de rupture, priorité de réembauchage, congé de reclassement...).

Les Risques Psychosociaux (3 jours)

OBJECTIFS :

- ▶ Répondre aux questions juridiques et médicales que se posent les salariés.
- ▶ Explorer les degrés de la souffrance au travail et analyser les risques psychosociaux de la même manière que les autres risques professionnels.

Négociation Collective (3 jours)

OBJECTIFS :

- ▶ Maîtriser les aspects juridiques de la négociation collective en entreprise (Loi REBSAMEN, Loi EL KHOMRI, Ordonnances Macron).
- ▶ Repérer les différents acteurs impliqués par les questions de négociation.
- ▶ Maîtriser les outils et les procédures de négociation.
- ▶ Assurer l'application et le suivi de l'accord collectif négocié.

Prévention du Risque Amiante (2 jours)

Ce stage concerne les représentants du personnel.

CONDITIONS À REMPLIR par le stagiaire :

Il est vivement conseillé d'avoir suivi l'Autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS :

- ▶ Connaître et mettre en œuvre les mesures de prévention des risques liés à l'amiante dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention.

La Retraite (3 jours)

OBJECTIFS :

- ▶ Apprendre et comprendre les évolutions survenues sur l'application du droit à la retraite.

Nouvelle architecture des règles en matière de durée du travail et de congés (3 jours)

OBJECTIFS :

- ▶ Connaître le nouveau cadre : les règles d'ordre public, le champ de la négociation collective et les dispositions supplétives.
- ▶ Appréhender les différentes thématiques entrant dans le champ de la durée du travail (durée légale, maximale, droit au repos, congés payés et autres congés).

Communication et Médias (5 jours)

OBJECTIFS :

- ▶ Développer les outils méthodologiques pour la communication écrite ou orale (organisation et préparation du discours, supports écrits).
- ▶ Apprendre à répondre aux interviews des journalistes des différents médias afin de pouvoir faire passer les orientations de FO.